

2024-14



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 7 mars

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents :

Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT
Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER
Roger DALLEVET à Philippe LANGANNE
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Yves GUILLOTTE à Christiane MICHEL
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS

Excusé : Christian BOCQUET

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

N° 2024-14 : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des aides pour la réhabilitation d'équipements sportifs à usage prioritaire des collèges

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

La Communauté de Communes Fier et Usse souhaite réaliser des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du gymnase intercommunal de la Mandallaz.

Cet équipement sportif, construit en 1992, est occupé tous les jours, par les collégiens en journée et par les associations en soirée ainsi que le weekend pour les compétitions.

Des travaux de modernisation et d'extension avec amélioration de l'isolation du bâti ont eu lieu en 2012, et une rénovation énergétique a été réalisée en 2018.

L'objectif de cette nouvelle tranche de travaux consistera à aménager certains locaux pour les rendre plus fonctionnel (local gardien, mezzanine, local arbitre) mais surtout à rénover l'ensemble des vestiaires où une mauvaise étanchéité entraîne un délitement des revêtements muraux, et à créer un bouclage du circuit d'eau chaude sanitaire pour supprimer le problème récurrent de légionellose.

Pour cela, la CCFU a confié au groupement GATECC le 09/02/2024, la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de cet équipement.

Le coût estimatif du projet s'élève à 618 500 € HT (maîtrise d'œuvre incluse).

Ce projet répondant aux critères stipulés dans la fiche d'aide du CD74 en faveur des équipements sportifs, il est proposé de solliciter une subvention auprès du CD74 à hauteur de 30 % du montant des travaux, dans la limite de 150 000 € par opération.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes	
Travaux	521 000 €	Département – 24.5 %	150 000 €
MO	97 500 €		
		Autofinancement – 75.8 %	
Total	618 500 €	Total	468 500 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** le plan de financement du projet de réhabilitation et de mise en conformité du gymnase intercommunal de la Mandallaz.
- De **charger et de donner** tout pouvoir à Monsieur le Président pour solliciter une subvention d'un montant de 150 000 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Dominique BOUVET**